



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**



Distr.
GÉNÉRALE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/94/13
26 avril 2024

FRANÇAIS
ORIGINAL: ANGLAIS

COMITÉ EXÉCUTIF
DU FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL
Quatre-vingt-quatorzième réunion
Montréal, 27 – 31 mai 2024
Point 8 b) de l'ordre du jour provisoire¹

RETARDS DANS LA SOUMISSION DES TRANCHES

Introduction

1. En application de la décision 47/50(d)², le Secrétariat a préparé le présent document. Ce dernier expose les actions menées pour donner suite aux décisions prises lors de la 93^e réunion sur les retards de soumission de tranches, une analyse de chacune des tranches qui devait être présentée mais n'ayant pas été soumise à la 94^e réunion et des tranches présentées mais ayant été ensuite retirées au cours du processus d'examen des projets. Il donne également une vue d'ensemble des raisons expliquant les retards et leur incidence sur la conformité des pays avec leurs obligations en vertu du Protocole de Montréal, ainsi qu'une recommandation du Secrétariat.

I. Suivi des décisions prises sur les retards de soumission de tranches lors de la 93^e réunion

2. Lors de la 93^e réunion, sur les 31 pays qui devaient soumettre des demandes de financement de tranches, 15³ ne l'avaient pas fait dans les délais prévus, représentant un taux de non-soumission de 48 pour cent. Le Comité exécutif a ensuite demandé au Secrétariat entre autres d'écrire aux gouvernements concernés pour les informer des décisions prises sur les retards de soumission de tranches figurant dans l'Annexe IX au rapport de la 93^e réunion (décision 93/27(b)).

¹ UNEP/OzL.Pro/ExCom/94/1

² Le Comité Exécutif a décidé d'inclure à l'ordre du jour des prochaines réunions une rubrique distincte portant sur les retards dans la proposition des tranches annuelles et le décaissement des fonds pour les tranches et les obligations.

³ À l'exclusion de la Chine dans le plan sectoriel de la fabrication de climatiseurs individuels et de chauffe-eau à pompe à chaleur, et de la République islamique d'Iran, dont les demandes de tranche ont été soumises à la 93^e réunion avant d'être retirées par la suite.

3. Conformément à la décision 93/27(b), le Secrétariat a fait parvenir des lettres aux gouvernements de 17 pays⁴ visés à l'article 5, leur demandant instamment de soumettre la tranche suivante de leur plan de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH). En conséquence, les gouvernements de la Bosnie-Herzégovine⁵, de la Chine⁶, de l'Égypte⁷, de la République islamique d'Iran⁸, de la République démocratique populaire lao⁹, du Sri Lanka¹⁰ et du Timor-Leste¹¹ ont soumis les tranches respectives de leur PGEH à la 94^e réunion.

4. Les gouvernements de l'Afghanistan¹², de l'Algérie, du Botswana, de la Dominique, de l'Iraq, du Kenya, du Koweït, de Maurice, du Népal et du Sénégal n'ont cependant pas soumis leurs demandes de tranche.

II. Analyse des tranches non soumises à la 94^e réunion

5. Vingt-huit activités liées aux tranches des PGEH de 17 pays, y compris ceux mentionnés au paragraphe 4, représentant une valeur totale de 10 120 181 \$US (coûts d'appui d'agence compris), qui devaient être soumises à la 94^e réunion ne l'ont pas été, comme l'indique l'Annexe I au présent document¹³.

III. Raisons des retards et incidences sur la conformité

6. Les retards dans la soumission des tranches des PGEH peuvent s'expliquer par les raisons suivantes : décaissement au-dessous du seuil de 20 pour cent des fonds approuvés pour la tranche précédente (15) ; décisions et/ou approbations gouvernementales, et/ou changements au sein de l'unité nationale de l'ozone ou encore changements structurels (12) ; fonds suffisants provenant de la tranche précédente approuvée (6) ; difficultés internes ou externes (2) ; soumission des rapports périodiques et financiers (2) ; rapport de vérification manquant (2) ; retards de l'entreprise (1) ; agence principale ou de coopération pas prête pour soumettre la tranche (1) signature d'un accord ou d'un document de projet (1) ; problèmes techniques (1) ; lenteur de la mise œuvre (1) ; retards d'approvisionnement (1) et élément d'investissement (1). Plusieurs raisons peuvent s'appliquer à un retard de soumission.

7. Les agences bilatérales et d'exécution ont fait savoir que les retards dans la soumission des tranches en souffrance n'auraient pas d'incidence sur la conformité des pays avec leurs obligations au titre du Protocole de Montréal. Toutes les tranches restantes devraient être soumises à la 95^e réunion, à l'exception de celles de l'Algérie, qui ne demandera pas les tranches restantes de la phase I de son PGEH, comme l'indique la lettre reçue le 15 avril 2024 envoyée par son gouvernement.

⁴ Y compris deux pays qui avaient d'abord soumis puis retiré par la suite leur demande de tranche.

⁵ UNEP/OzL.Pro/ExCom/94/24

⁶ UNEP/OzL.Pro/ExCom/94/29

⁷ UNEP/OzL.Pro/ExCom/94/33

⁸ UNEP/OzL.Pro/ExCom/94/39

⁹ UNEP/OzL.Pro/ExCom/94/40

¹⁰ UNEP/OzL.Pro/ExCom/94/54

¹¹ UNEP/OzL.Pro/ExCom/94/55

¹² La tranche pour l'Afghanistan pourrait être soumise à la 95^e réunion (annexe IX du document UNEP/OzL.Pro/ExCom/93/105).

¹³ En guise de comparaison, lors de la 93^e réunion 25 tranches concernant 15 pays n'avaient pas été soumises.

IV. Recommandation

8. Le Comité exécutif pourrait envisager :

- (a) De prendre note :
 - (i) Du rapport sur les retards de soumission de tranches contenu dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/94/13 ;
 - (ii) Des informations sur les retards de soumission de tranches dans le cadre des plans de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH) soumises par les gouvernements de la France et de l'Allemagne ainsi que par le PNUD, le PNUE et l'ONUDI ;
 - (iii) Du fait que 32 activités sur 60 (pour 18 des 35 pays) liées aux tranches des PGEH qui devaient être soumises à la 94^e réunion ont été soumises à temps ;
 - (iv) Du fait que les agences bilatérales et d'exécution concernées ont fait savoir que la soumission tardive des tranches des PGEH dues lors de la première réunion de 2024 n'aurait pas d'incidence sur la conformité avec le Protocole de Montréal, et que rien d'indiquait qu'un des pays concernés était en situation de non-conformité avec les mesures de réglementation du Protocole de Montréal ; et
- (b) Charger le Secrétariat d'écrire aux gouvernements concernés au sujet des décisions prises sur les retards de soumission de tranches figurant dans l'Annexe I au présent rapport.

Annexe I

TRANCHES NON SOUMISES À LA 94^E RÉUNION

Pays	Agence	Tranche	Montant (coûts d'appui compris) (\$US)	Raison du retard/retrait	Recommandations
Algérie (Phase I)	ONUDI	2014 et 2017	197 898	Retards des entreprises/décisions ou approbations du gouvernement/changements au sein de l'unité nationale de l'ozone (UNO)	Prendre note des retards de l'entreprise dus aux difficultés rencontrées dans la fabrication de climatiseurs à base de HFC-32 et du fait que gouvernement de l'Algérie ne fera pas de demandes pour les tranches restantes du plan de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH) (troisième (2014) et quatrième (2017))* et demander instamment au gouvernement de l'Algérie de soumettre à la 95 ^e réunion un rapport détaillé sur toutes les activités restantes en cours dans le cadre de la phase I du PGEH.
Argentine (Limitation des émissions de HFC-23 générées lors de la production de HCFC-22 chez Frio Industrias Argentina)	ONUDI	2024	13 650	Questions techniques	Prendre note des retards dus à la livraison des équipements et demander instamment au gouvernement de l'Argentine de collaborer avec l'ONUDI afin que la deuxième tranche (2024) du projet de limitation des émissions de HFC-23 générées lors de la production de HCFC-22 à Frio Industrias Argentina puisse être soumise à la 95 ^e réunion.
Bahreïn (Phase II)	PNUE	2024	62 150	Seuil de décaissement de 20 pour cent /fonds suffisants provenant de la tranche précédente approuvée	Prendre note que le taux de décaissement global de la deuxième tranche (2023) de la phase II du PGEH se situait au-dessous du seuil de décaissement de 20 pour cent, et demander instamment au gouvernement du Bahreïn de coopérer avec le PNUE et l'ONUDI afin que la troisième tranche (2024) de la phase II puisse être soumise à la 95 ^e réunion, étant entendu que le seuil de décaissement de 20 pour cent pour le financement de la tranche précédente a été atteint.
	ONUDI	2024	22 470	Seuil de décaissement de 20 pour cent	
Botswana (Phase II)	PNUE	2023	216 683	Décisions/approbations du gouvernement/ changements au sein de l'UNO	Prendre note des retards dus aux changements au sein de l'UNO et demander instamment au gouvernement du Botswana de coopérer avec le PNUE et l'ONUDI afin que la deuxième tranche (2023) de la phase II du PGEH puisse être soumise lors de la 95 ^e réunion assortie d'un plan d'action révisé pour prendre en compte la réaffectation de la tranche de 2023 et des suivantes.
	ONUDI	2023	160 500	Décisions/approbations du gouvernement/ changements au sein de l'UNO/ seuil de décaissement de 20 pour cent	

Pays	Agence	Tranche	Montant (coûts d'appui compris) (\$US)	Raison du retard/retrait	Recommandations
République démocratique du Congo (Phase II)	PNUE	2024	180 267	Seuil de décaissement de 20 pour cent /fonds suffisants provenant de la tranche précédente approuvée	Prendre note que le taux de décaissement global de la première tranche (2021) de la phase II du PGEH se situait au-dessous du seuil de 20 pour cent, et demander instamment au gouvernement de la République démocratique du Congo de coopérer avec le PNUE et le PNUD afin que la deuxième tranche (2024) de la phase II du PGEH puisse être soumise à la 95 ^e réunion, étant entendu que le seuil de décaissement de 20 pour cent pour le financement de la tranche précédente a été atteint.
	PNUD	2024	225 235	Seuil de décaissement de 20 pour cent	
La Dominique (Phase I)	PNUE	2020	18 588	Décisions ou approbations du gouvernement/ changements au sein de l'UNO/ manque de rapport de vérification/ soumission des rapports périodiques et financiers/ difficultés internes ou externes	Prendre note des retards dus aux changements intervenus au sein de l'UNO et à la non-soumission des rapports périodiques et financiers, et du fait que la vérification obligatoire des objectifs de consommation de HCFC n'a pas été achevée, et prier instamment le gouvernement de la Dominique de soumettre les rapports périodiques et financiers requis et de collaborer avec le PNUE pour achever la vérification afin que la troisième tranche (2020) de la phase I du PGEH puisse être soumise à la 95 ^e réunion, assortie d'un plan d'action révisé permettant de tenir compte de la réaffectation de la tranche de 2020.
Éthiopie (Phase II)	PNUE	2024	113 000	Décisions/approbations du gouvernement/ changements au sein de l'UNO	Prendre note des retards dans la mise en œuvre des activités par le gouvernement, et demander instamment au gouvernement de l'Éthiopie de travailler avec le PNUE et l'ONUDI afin que la deuxième tranche (2024) de la phase II du PGEH puisse être soumise à la 95 ^e réunion.
	ONUDI	2024	98 100	Décisions/approbations du gouvernement/ changements au sein de l'UNO/ seuil de décaissement de 20 pour cent	
Géorgie (Phase II)	PNUD	2024	252 479	Manque de rapport de vérification	Prendre note des retards dus au fait que la vérification obligatoire des objectifs de consommation de HCFC n'a pas été effectuée et demander instamment au gouvernement de la Géorgie de coopérer avec le PNUD pour mener à bien la vérification afin que la deuxième tranche (2024) de la phase II du PGEH puisse être soumise à la 95 ^e réunion.
Ghana (Phase II)	PNUD	2024	253 103	Décisions/approbations du gouvernement/ changements au sein de l'UNO	Prendre note des retards dans la mise en œuvre des activités et du fait que le gouvernement du Ghana avait décidé de soumettre la demande de la deuxième tranche (2024) à la 95 ^e réunion, et demander instamment au gouvernement du Ghana de collaborer avec le PNUD et le PNUE afin que la deuxième tranche (2024) de la phase II du PGEH puisse être soumise à la 95 ^e réunion.
	PNUE	2024	181 443	Décisions/approbations du gouvernement/ changements au sein de l'UNO	
Iraq (Phase II)	PNUE	2022 et 2023	1 383 139	Agence principale ou de coopération pas prête pour soumettre la proposition/ élément d'investissement	Prendre note des retards dus à l'agence de coopération qui n'était pas prête pour soumettre la proposition et demander instamment au gouvernement de l'Iraq de coopérer avec le PNUE et l'ONUDI afin que la deuxième (2022)

Pays	Agence	Tranche	Montant (coûts d'appui compris) (\$US)	Raison du retard/retrait	Recommandations
	ONUDI	2022 et 2023	722 250	Décisions/approbations du gouvernement/ changements au sein de l'UNO/ seuil de décaissement de 20 pour cent	et la troisième tranches (2023) de la phase II du PGEH puissent être soumises à la 95 ^e réunion, assorties d'un plan d'action révisé pour prendre en compte la réaffectation de la tranche de 2022 et des suivantes.
Kenya (Phase II)	France	2023	671 075	Seuil de décaissement de 20 pour cent	Prendre note que le taux de décaissement global de la deuxième tranche (2020) de la phase II du PGEH se situait au-dessous du seuil de 20 pour cent, et demander instamment au gouvernement du Kenya de coopérer avec le gouvernement de la France afin que la troisième tranche (2023) de la phase II du PGEH puisse être soumise à la 95 ^e réunion, assortie d'un plan d'action révisé pour prendre en compte la réaffectation de la tranche de 2023 et des tranches suivantes, étant entendu que le seuil de décaissement de 20 pour cent pour le financement de la tranche précédente a été atteint.
Koweït (Phase II)	PNUE	2023	1 130 242	Seuil de décaissement de 20 pour cent /fonds suffisants provenant de la tranche précédente approuvée/ soumission des rapports périodiques et financiers	Prendre note des retards dus à la non-remise des rapports périodiques et financiers et du fait que le taux de décaissement global de la première tranche (2021) de la phase II du PGEH se situait au-dessous du seuil de 20 pour cent, et demander instamment au gouvernement du Koweït de soumettre les rapports périodiques et financiers demandés, et de coopérer avec le PNUE et l'ONUDI afin que la deuxième tranche (2023) de la phase II du PGEH puisse être soumise à la 95 ^e réunion assortie d'un plan d'action révisé prenant en compte la réaffectation de la tranche de 2023 et des suivantes, étant entendu que le seuil de décaissement de 20 pour cent pour le financement de la tranche précédente a été atteint.
	ONUDI	2023	307 732	Seuil de décaissement de 20 pour cent	
Maurice	Allemagne	2023	75 343	Lenteur de la mise en œuvre/ seuil de décaissement de 20 pour cent	Prendre note que le taux de décaissement global de la quatrième tranche (2020) du PGEH se situait au-dessous du seuil de 20 pour cent, et demander instamment au gouvernement de Maurice de coopérer avec le gouvernement de l'Allemagne afin que la cinquième tranche (2023) du PGEH puisse être soumise à la 95 ^e réunion, étant entendu que le seuil de décaissement de 20 pour cent pour le financement de la tranche précédente a été atteint.
Népal (Phase II)	PNUE	2023	75 710	Décisions/approbations du gouvernement/ changements au sein de l'UNO	Prendre note des retards dus aux approvisionnements ainsi qu'aux changements au sein de l'UNO et demander instamment au gouvernement du Népal de coopérer avec le PNUE et le PNUD fin que la deuxième tranche (2023) de la phase II du PGEH puisse être soumise à la 95 ^e réunion assortie d'un plan d'action révisé pour prendre en compte la réaffectation de la tranche de 2023 et des tranches suivantes.
	PNUD	2023	137 340	Retards dans les approvisionnements	
Pakistan (Phase III)	ONUDI	2024	1 123 286	Seuil de décaissement de 20 pour cent	Prendre note que le taux de décaissement global de la première tranche (2022) de la phase III du PGEH se situait au-dessous du seuil de
	PNUE	2024	821 853	Décisions/approbations du gouvernement/	

Pays	Agence	Tranche	Montant (coûts d'appui compris) (\$US)	Raison du retard/retrait	Recommandations
				changements au sein de l'UNO/ signature de l'accord / fonds suffisants provenant de la tranche précédente approuvée/seuil de décaissement de 20 pour cent	décaissement de 20 pour cent, et demander instamment au gouvernement du Pakistan de coopérer avec l'ONUDI et le PNUE afin que la deuxième tranche (2024) de la phase III du PGEH puisse être soumise à la 95 ^e réunion, étant entendu que le seuil de décaissement de 20 pour cent pour le financement de la tranche précédente a été atteint.
Sénégal (Phase II)	PNUE	2023	202 835	Suffisamment de fonds provenant de la tranche précédente approuvée	Prendre note des retards dus à des difficultés internes ou externes sur les problèmes de chaîne d'approvisionnement suite à la pandémie de Covid-19 et du fait qu'il y a suffisamment de fonds provenant de la tranche précédente approuvée, et demander instamment au gouvernement du Sénégal de collaborer avec le PNUE et l'ONUDI afin que la deuxième tranche (2023) de la phase II du PGEH puisse être soumise à la 95 ^e réunion, assortie d'un plan d'action révisé pour prendre en compte la réaffectation de la tranche de 2023 et des suivantes.
	ONUDI	2023	103 550	Difficultés internes ou externes	
République arabe syrienne (Phase I)	PNUE	2024	445 295	Décisions/approbations du gouvernement/ changements au sein de l'UNO/ / fonds suffisants provenant de la tranche précédente approuvée/ seuil de décaissement de 20 pour cent	Prendre note que le taux de décaissement global de la deuxième tranche (2022) de la phase I du PGEH se situait au-dessous du seuil de décaissement de 20 pour cent, et demander instamment au gouvernement de la République arabe syrienne de coopérer avec le PNUE et l'ONUDI afin que la troisième tranche (2024) de la phase I du PGEH puisse être soumise à la 95 ^e réunion, étant entendu que le seuil de décaissement de 20 pour cent pour le financement de la tranche précédente a été atteint.
	ONUDI	2024	924 965	Seuil de décaissement de 20 pour cent	
Total			10 120 181		

* Selon la lettre envoyée par le gouvernement de l'Algérie, reçue le 15 avril 2024.